

Commune de Vuillafans

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 31 août 2018

Date de convocation : 27/08/2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres absents excusés :	4
Nombre de membre absent :	1

Le 31 août 2018 à 20 h 00, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Bernard CARDEUR, Michelle HOUSER, Bernard WOZNY, Remi JEANNINGROS, Michel MINARY, Colette THERAGE.

Membres excusés : Adrien ROMAIN, Joël EME, Isabelle GASSER-BISE (procuration à Michel BOURQUIN), Sylvie PERRET-GENTIL.

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Claude CURIE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité accepte les apports de l'ordre du jour.

1°) – Aprobation du compte-rendu du conseil municipal

Le conseil approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal de la séance du 29 juin 2018.

2°) – Point sur les deux mois écoulés

M. le Maire informe le conseil sur les différents évènements qui se sont déroulés durant le mois de juillet et août, soit :

- Contrôle du camping et gîte du Pré Bailly par les services de la concurrence, consommation et répression des fraudes qui nous ont notifiés un avertissement concernant l'absence des 2 plaques d'identifications sur deux équipements de l'aire de jeu, l'absence du registre de vérification, l'absence du pictogramme relatif à la surveillance parentale pour les machines à laver et sèche-linge, l'absence du registre prévisionnel d'entretien et de maintenance.

- un point est fait sur le chiffre d'affaire enregistré au 31 juillet au camping et au gîte, il est en augmentation, on peut préciser que nous constatons une baisse des fréquentations, mais une augmentation de la durée du séjour.

- Toujours sur le camping, nous avons dû réaliser une analyse par un laboratoire spécialisé concernant l'eau chaude utilisée pour les sanitaires, les résultats obtenus montrent l'absence totale de légionelles, cette prestation nous a coûté 180,00 euros.

- il informe le conseil sur les difficultés rencontrées depuis quelques mois, sur le recouvrement des loyers des deux logements communaux situés au 12 Place du Champs de Mars.

3°) – Difficultés du secrétariat communal

M. le Maire rappelle que Mme Ludivine JOUILLE est partie définitivement le 8 août. La nouvelle secrétaire a été hospitalisée et rendue indisponible jusqu'au 30 Août 2018. Cette absence n'a pas permis de poursuivre la formation dont elle a besoin pour se mettre à niveau. Nous sommes contraint d'avoir recours à un agent de la CCLL pour palier au plus pressé en matière budgétaire, salaire, fournisseurs, et autres impératifs administratifs.

4°) – Convention amiable avec la Communauté de communes Loue-Lison

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré M. le Président de la CCLL, afin de trouver une solution de renfort ponctuel pour pallier aux difficultés de fonctionnement du secrétariat, M. le Président a proposé l'utilisation d'un agent des services administratifs de la communauté, ½ journée par semaine pendant un mois renouvelable. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour la signature de la convention.

5°) – Embauche ponctuelle de Mme Peseux au camping

M. le Maire informe le conseil que suite à une décision précédente relative à un renfort ponctuel au camping, il a procédé à l'embauche de Mme Peseux pour assurer 2 heures de ménage par jour sur 5 jours au camping durant le mois d'Août.

6°) – Point sur l'eau et l'assainissement à fin 2018 et devis d'inspection télévisée EU et EP

M. CURIE Claude présente au conseil le bilan des opérations d'investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier, pour le budget eau, il reste le renouvellement de la pompe n° 1 à la station de pompage de l'Ile et la réhabilitation intérieur et extérieur du bâtiment de la station de l'Ile par l'entreprise Clauzel.

Concernant l'assainissement l'ensemble des opérations qui avaient été programmées ont été réalisées, par contre, nous avons reçu le devis de la Ste Gaz et Eaux qui s'élève à 1317.71 euros TTC pour effectuer l'inspection télévisée du collecteur d'eaux usées du chemin du Moulin-Haut, ce travail s'inscrit dans le cadre du diagnostic de notre réseau d'eaux usées, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, sauf M. BOURQUIN Michel qui ne prend pas part au vote.

M. CURIE Claude précise également que suite à 11 fuites d'eau détectées depuis le début de l'année sur le réseau d'eau potable, notre rendement annuel sera probablement de 50%, de plus M. WOZNY Bernard informe qu'actuellement nous subissons encore une fuite de 50 m3 par jour et qu'il convient de mener rapidement une campagne de recherche.

7°) – Point sur la voirie

M. le Maire informe le conseil que l'entreprise Vermot mandatée par la Communauté de Communes Loue-Lison a bouché les trous des rues de la commune en émulsion en semaine 31.

8°) – Changement de fournisseur de carburant pour les outils thermiques portatifs

M. le Maire informe le conseil que nous avons dû changer de fournisseur, pour l'achat d'essence sans plomb 95 effectué à ATAC, l'établissement nous imposait 20 euros de frais de traitement pour chaque achat, dorénavant c'est au garage AVIA d'Ornans, filiale de Thevenin/Ducrot que ces opérations seront réalisées.

9°) – Renouvellement du contrat de travail de Mme HALLER Catherine

M. le Maire informe le conseil que le contrat de travail de l'agent communal en charge de l'agence postale Mme HALLER Catherine était arrivé à échéance et devait faire l'objet d'une titularisation, il précise que cet agent donne entière satisfaction, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour la titularisation.

10°) – Demande de sous-location de l'appartement du magasin PROXI

M. le Maire informe le conseil concernant la demande des gérants du PROXI, de pouvoir sous-louer l'appartement contigüe au magasin situé au 14 Route de Besançon, n'en ayant plus l'utilité, il demande l'aval du conseil qui donne son accord à l'unanimité des membres présents Il est donné lecture de l'avenant au bail donnant sous des règles précises, l'autorisation sous la responsabilité du gérant de la SAS « l'épicerie de la vallée », Monsieur Philippe Julien .

Questions diverses :

- Point sur les projets de travaux sur l'église
Ce dossier reste à clôturer dans la phase de préparation. La période de congés (juillet/août) n'est pas favorable au traitement rapide des dossiers. La rentrée devrait être propice à la clôture préparatoire vi à vis de la D.R.A.C. et de Mme GUZMAN.
- M. le Maire signale qu'un camion de livraison de PROXI a tordu le panneau d'affichage, un constat d'accident a été établi et des devis ont été demandés pour réaliser la réparation.
- M. le Maire informe le conseil d'une proposition de vente d'un terrain situé aux Grandes Chenevières (AE325) par Mme GARCIA Giselle, il propose de faire une offre à 8,40 euros/m2. Il précise également qu'il va faire une proposition d'achat de la parcelle située Route de Pontarlier lieu-dit « Au Parterre » (AC1) appartenant à M.COLLIN-THIEBAUD qui habite 5 rue Félix Gaudy, il propose de faire une offre de 8,40 euros/m2. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.
- M.CURIE Claude informe le conseil de la signature d'un compromis de vente de la dernière parcelle du lotissement du Seux. Qui a été reborné par le cabinet GAUME les bornes ayant disparues pour la somme de 840.00€.
- M. le Maire informe que le nouveau site internet de « Vuillafans.fr » est opérationnel, il demande si un des conseiller présents souhaiterait piloter la mise à jour du site, M. JEANNINGROS Remy ce propose d'assurer cette tâche.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Remy	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	